

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

**Conservatoire du littoral
Corderie Royale
CS 10137
17306 Rochefort Cedex**

Affaire n° 2026M55

**Suivis sédimentaires et topo-bathymétriques
Site 22 -352 Marais de Beausseis (Bretagne)
Site 62-222 Baie Authie Nord (Haut-de-France)**

**dans le cadre de l'interreg MANABAS COAST
MAinstreaming Nature BAsed Solutions through COASTal systems
Intégrer les Solutions Fondées sur la Nature dans les systèmes côtiers**

Appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique

Relance suite à déclaration sans suite du 10/12/2025

**Date et heure limites de remise des candidatures et offres :
11/09/2026 à 16 heures (heure de Paris)**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 – L'Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1-Objet du marché.....	3
2-2-Procédure de passation	3
2-3-Technique particulière d'achat	3
Article 3 - Dispositions générales.....	3
3-1-Décomposition du marché.....	3
3-2- Délai d'exécution.....	3
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	3
3-4-Forme juridique de l'attributaire.....	4
3-5-Délai de validité des propositions.....	4
3-6-Variantes.....	4
3-7-Visite des lieux et consultation de documents sur site.....	4
Article 4 - Dossier de consultation.....	4
4-1-Contenu du dossier de consultation.....	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	4
4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires.....	5
4-3-1-Modification du dossier de consultation	5
4-3-2-Renseignements techniques complémentaires.....	5
4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché.....	5
Article 5 Conditions d'envoi ou de remise des plis - Présentation des propositions.....	5
5-1-Présentation des candidatures	6
5-2-Contenu de l'offre	6
5-3-Langue de rédaction des propositions.....	7
5-4-Unité monétaire	7
5-5-Négociation.....	7
Article 6 - Jugement des propositions.....	7
6-1-Critères d'examen des candidatures.....	7
6-2- Critères de jugement des offres.....	7
Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours.....	7
7-1 - Renseignements administratifs complémentaires.....	7
7-2 -Voies de recours.....	7

Article 1 – L'Acheteur

L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Conservatoire du littoral
Corderie Royale
CS 10137
17306 Rochefort Cedex
Téléphone : 05.46.84.72.50
Site internet : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Suivis sédimentaires et topo-bathymétriques-Marais de Beaussais (Bretagne)-Baie Authie Nord (Haut-de-France) dans le cadre de l'interreg MANABAS COAST Mainstreaming Nature Based Solutions through COASTal systems Intégrer les Solutions Fondées sur la Nature dans les systèmes côtiers

Références à la nomenclature européenne (CPV) :
71300000-1 : services d'ingénierie

2-2-Procédure de passation

Appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1 et suivants et R2124-1 et suivants du code de la commande publique.

2-3-Technique particulière d'achat

Marché ordinaire

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Allotissement

Le marché n'est pas décomposé en lots au motif suivant : La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations

3-1-2-Tranches optionnelles

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2- Délai d'exécution

Le marché prend effet à notification et se termine après l'admission expresse ou tacite des prestations.
Le délai d'exécution des prestations commencera à compter de :
la date de notification du marché pour une **durée totale de 9 mois**

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire à 30 jours.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142.24 du code de la commande publique.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement devra préciser le compte unique sur lequel les versements seront effectués.

Conformément à l'article R2142.4 du code précité, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en application de R2142.21 du code précité.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la réception de l'offre initiale ou en cas de négociation à compter de la date de réception de l'offres négociée.

3-6-Variantes

3-6-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat)

Les variantes libres par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2- Variantes imposées par l'acheteur (Prestations supplémentaires ou solutions alternatives)

Il n'y a pas de variante imposée par l'acheteur.

3-7-Visite des lieux et consultation de documents sur site

Sans objet

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- le Cahier des Clause Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des charges,
- l'annexe financière,

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132.2 du code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires

4-3-1-Modification du dossier de consultation

Conformément à l'article R2132.6 du code précité, des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être envoyés aux candidats en ayant fait la demande, **au plus tard six jours** avant la date limite de remise des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier DCE modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement prévue ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur.

Les candidats identifiés seront informés du report de la date limite de remise des plis.

4-3-2-Renseignements techniques complémentaires

Toute demande de renseignement d'ordre technique se fera sur le profil acheteur PLACE (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) et devra parvenir au **plus tard 10 jours** avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront données à l'ensemble des candidats authentifiés par le même moyen, **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres par le même moyen.

4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché

Tous les échanges pendant la passation et l'exécution du marché se feront par voie dématérialisée sur le [profil acheteur PLACE](#) sauf impossibilité technique.

Article 5 Conditions d'envoi ou de remise des plis - Présentation des propositions

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions des articles R2132.7 et suivants du code de la commande publique, l'acheteur autorise uniquement la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique conformément à l'article R2132.11 du code de la commande publique. **Cette copie est remise soit sur support papier soit sur support physique électronique (clé USB, CD..),** à l'adresse suivante :

Conservatoire du littoral
Direction de la Gestion Patrimoniale
Corderie royale
CS10137
17306 ROCHEFORT CEDEX

Il appartient au candidat de renseigner sur la plateforme PLACE une adresse de courriel valide et fonctionnel durant toute la procédure de consultation. Le Conservatoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'erreur d'adresse de courriel ou de non réception des courriels de la plateforme PLACE (blocage, spam etc..).

Recommandations

Il est recommandé aux candidats d'éviter de transmettre leur offre ou de contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure fixées par le présent règlement ne seront pas retenues. En cas d'envois successifs, seul sera retenu le dernier pli déposé dans les délais impartis.

Aucune autre forme d'envoi que ceux cités ci-dessus ne sera acceptée.

5-1-Présentation des candidatures

le candidat peut répondre via le formulaire DUME .

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature (à ne fournir qu'une fois quel que soit le nombre de lots)

- Lettre de candidature (**DC1**) disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- Déclaration du candidat (**DC2**) disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- Déclaration du sous-traitant (**DC4**) disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Références et qualifications en matière de services similaires des 3 dernières années

Ces capacités professionnelles mettront en évidence l'adéquation et la pertinence des dites références à l'objet de la consultation.

Pour des entreprises de création récente, ce dossier peut être composé ou complété par un dossier d'études exprimant leur potentiel.

- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants) (Article R2143.12 code de la commande publique).
Le cas échéant, le candidat produit, pour ce (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur à l'appui de sa candidature.

5-2-Contenu de l'offre

- L'annexe financière complétée. Ce document doit être intégralement renseigné sans rature ;
- Une note méthodologique répondant aux sous-critères suivants (voir article 6-2 ci-dessous) :
 - o Méthode proposée, qualité technique, adéquation aux besoins fonctionnels exprimés et modalité du respect du délai de déploiement
 - o Moyens humains affectés composition de l'équipe dédiée au projet
 - o Empreinte environnementale dans le cadre du projet (transport, impressions...)
- RIB faisant apparaître IBAN et BIC ;
- En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre en plus du DC4 :
 - o Les capacités professionnelles et techniques du sous-traitant (DC2),
 - o RIB faisant apparaître IBAN et BIC (pour les prestations dont le montant est supérieur à 600€ TTC, conformément à l'article R2193.10 du code précité).

Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2143.3 du code précité

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre le CCAP, CCTP et le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'acheteur.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par l'acheteur les certificats et attestations prévus à l'article R2144.7 du code précité.

Nota : l'ensemble des certificats sociaux et fiscaux ne sont à produire qu'au niveau de l'attribution du marché. Par simplification, ils pourront être joints à la remise des offres.

A l'issue de la procédure d'attribution, un acte d'engagement (ATTR1), sera transmis au candidat retenu pour signature.

Conformément à l'article R.2181-7 du code de la commande publique, si, après le choix de l'attributaire et avant la notification prévue par l'article R. 2181-1, celui-ci se trouve, par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, dans l'impossibilité d'exécuter le marché, l'acheteur peut solliciter le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite auprès des autres soumissionnaires dans l'ordre du classement des offres.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Négociation

Sans objet

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions suivantes :

6-1-Critères d'examen des candidatures

L'acheteur contrôlera les garanties professionnelles, techniques (expériences, compétences, moyens) et financières des candidats sur la base des pièces remises lors du dépôt.

6-2- Critères de jugement des offres

1. **Prix des prestations** (pondération : 55%)
2. **Valeur technique** (pondération : 45%) appréciée sur la base de la note méthodologique et selon les sous-critères suivants :
 - Méthode proposée, qualité technique, adéquation aux besoins fonctionnels exprimés et modalité du respect du délai de déploiement : 65%
 - Moyens humains affectés composition de l'équipe dédiée au projet 30%
 - Empreinte environnementale dans le cadre du projet (transport, impressions...) 5%

Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours

7-1 - Renseignements administratifs complémentaires

Pour obtenir tous renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à : la plate-forme PLACE

7- 2 -Voies de recours

Tribunal administratif
15 rue de Blossac - BP541
86000 POITIERS Cedex
Tél. : 05 49 60 79 19 - greffe.ta-poitiers@juradm.fr